

COMPTE RENDU
-
CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 SEPTEMBRE 2015 – 19h15

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD, Maire, Thierry RANGONE – 1^{er} Adjoint, Laurent VERNAZ – 2^{ème} adjoint, Sandrine POIGNET – 3^{ème} adjointe, Sandra BOULAIS - 4^{ème} adjointe, Noël CADET, Nathalie BIBOLLET, Christian COMBAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Dominique NOYEAU, Stéphanie SANCHEZ, Jean RONZATTI, Carole VASCHALDE

Absents excusés : Claudine AMOUDRY (pouvoir à Christian COMBAZ), Daniel CHARVAZ (pouvoir à Sandrine POIGNET), Christel GACHON (pouvoir à Carole VASCHALDE)

Secrétaire de séance : Stéphanie SANCHEZ

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du 24 août 2015, ce qui est effectué à l'unanimité.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Signature d'une convention avec SAVOIE BIBLIO portant soutien à la lecture publique sur un territoire communal

Cette modification est acceptée par le Conseil Municipal.

Stéphanie SANCHEZ est proposée en qualité de secrétaire de séance.

FINANCES

Retrait de la délibération du 24 août 2015 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 août 2015 portant nomination de Monsieur Dominique NOYEAU en remplacement de Monsieur Denis BADON en tant que suppléant à la Commission d'Appel d'Offres.

Or, il fait part d'une observation de la sous-préfecture, au titre du contrôle de la légalité de cet acte :

« Je vous précise que, conformément à l'article 22 du code des marchés publics, il est procédé au renouvellement intégral de la CAO lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement des délégués titulaires auxquels elle a droit. Or, tel n'est pas le cas ici »

En effet, d'une part, Monsieur BADON n'était que suppléant et d'autre part, il reste deux suppléants pour remplacer éventuellement des membres titulaires.

Monsieur le Maire propose donc de retirer la délibération du 24 août 2015 et de maintenir la composition de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

	Nom-Prénom	Adresse	
Membre titulaire	Jean-Paul GIRARD	4, rue de Barral	73460 FRONTENEX
	Thierry RANGONE	32 D, rue de la Mairie	
	Jean RONZATTI	9, rue de la Mairie	
	Daniel CHARVAZ	21, Pré La Dame	
Membre suppléant	Christian COMBAZ	2, allée des Coquelicots	
	Claudine AMOUDRY	31, Pré La Dame	

Le Conseil Municipal entérine à l'unanimité cette annulation de la délibération du 24 août 2015.

Avis sur une modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur le Maire indique que la CCHCS a délibéré le 19 février 2015 pour modifier ses statuts afin que le local du foyer du football de Sainte Hélène sur Isère devienne intercommunal.

Il précise que la Commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de cette délibération pour se prononcer sur ce transfert, et qu'à défaut de réponse, sa décision est réputée favorable.

Jean-Paul GIRARD fait lecture de la délibération que devra adopter ou non le Conseil Municipal :

« Vu les articles 5211-5 et 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2003 portant création de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie,

Vu les arrêtés préfectoraux du 07 avril 2005, du 08 février 2007, du 8 janvier 2014 et du 10 mars 2014,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie du 19 février 2015 portant modifications statutaires,

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une modification des statuts de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie, notifiée le 12 août 2015,

Il rappelle que selon la législation, tout transfert est décidé par délibération concordante de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie et des Conseils municipaux qui se prononcent dans les conditions de majorité qualifiée (2/3 des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des Communes représentant les 2/3 de la population).

Les conseils municipaux disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Maire rappelle qu'une modification statutaire est en cours. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la nouvelle modification statutaire tel qu'annexée à la délibération.

Il précise que le changement porte sur :

-l'article 4-6- « construction, entretien et fonctionnement des équipements suivants :

- Aménagement et gestion des équipements de gendarmerie
- Aménagement, gestion et entretien des équipements sportifs suivants :
 - . Stade omnisport de Gresy Montailleur dit stade « Manzoni ».
 - . Terrain de football et terrains de tennis de Frontenex
 - . Gymnase des Grands Champs à Frontenex
 - . Piscine de Frontenex
 - . Base de loisirs de Grésy sur Isère
 - . Stade de football n°1 et n°2 de Sainte Hélène sur Isère
 - . Vestiaire de football de Sainte Hélène sur Isère
 - . **Foyer de football de Sainte Hélène sur Isère**
 - . Tennis n°1 et n°2, mur d'entraînement et abords de Sainte Hélène sur Isère
 - . Base de loisirs de Sainte Hélène sur Isère : plan d'eau n°2 hors équipements (le WC communal n'est pas transféré) »

Stéphanie SANCHEZ demande si ce local est utilisé par d'autres associations de Sainte Hélène sur Isère.

Jean-Paul GIRARD précise que c'est la CCHCS qui détermine les usages de ces locaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette modification statutaire de la CCHCS.

RISQUES

Avis sur la modification n°1 du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Isère en Combe de Savoie

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté du 19 février 2013, Monsieur Le Préfet de la Savoie a approuvé le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de l'Isère et des principaux affluents en Combe de Savoie.

Il était intégré dans ce document qu'il existait une insuffisance de la capacité hydraulique au niveau du Pont du Boulodrome occasionnant des débordements sur des zones à enjeux.

Entretemps, des travaux ont été effectués au niveau du Pont du Boulodrome avec un dimensionnement de l'ouvrage permettant l'écoulement d'une crue centennale.

Un rapport hydraulique a été réalisé et soumis au comité de suivi de la mise en œuvre du PPRI qui a pris en compte cette demande de modification.

Monsieur Le Maire indique qu'il en ressort des ajustements tant sur l'aléa que sur le zonage géographique, faisant l'objet de cette modification.

Il précise que par arrêté préfectoral du 22 juillet 2015, Monsieur Le Préfet de la Savoie a prescrit la modification n°1 du PPRI et qu'une consultation du public sera organisée du 1^{er} au 31 octobre dans les 3 mairies concernées (Frontenex, Tournon et Saint Vital).

Laurent VERNAZ demande si les travaux ont supprimé l'intégralité des risques d'inondation sur les secteurs communaux qui étaient impactés, ce que Jean-Paul GIRARD confirme.

Thierry RANGONE précise que les travaux ont été basés sur une hypothèse de crue centennale, très importante.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur ce dossier de modification n°1 du PPRI de l'Isère en Combe de Savoie.

VIE SCOLAIRE

Point sur la rentrée scolaire 2015/2016

Rapporteur : Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET, adjointe à la Vie Scolaire, fait un point sur la rentrée des classes, qui s'est tenue le 1^{er} septembre. 108 enfants sont scolarisés en élémentaire et 59 à l'école maternelle.

La 3^{ème} classe de l'école maternelle a donc été supprimée par manque d'effectifs (3 à 4 enfants manquants).

Nathalie BIBOLLET s'interroge sur le bon fonctionnement du restaurant scolaire.

Sandrine POIGNET indique que les premiers jours de service des repas du nouveau prestataire se sont très bien déroulés et qu'un bilan sera tiré dans un mois avec SHCB.

URBANISME

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : avancement du dossier

Rapporteur : Thierry RANGONE

Thierry RANGONE, 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme, fait un retour sur la première réunion de travail du 31 août 2015, avec le cabinet Vincent BIAYS, en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Il fait ressortir quelques points sur l'analyse du POS actuel faite par le cabinet :

- 150 logements créés en 10 ans
- 4 hectares réellement consommés en 10 ans pour de l'habitat
- un certain nombre de dents creuses subsistent dans la commune

Avant le diagnostic final du POS qui aura lieu avant la fin de l'année, Thierry RANGONE souligne la tenue d'une réunion publique à la salle polyvalente (19h00) afin notamment de présenter la démarche pour élaborer un PLU aux habitants.

TRAVAUX

Point sur la climatisation du Centre Médical

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE font part de la pose au mois d'août d'un ensemble de climatisation couvrant l'ensemble des cabinets des professionnels de santé du Centre Médical, répondant ainsi aux trop importantes chaleurs survenues cet été et l'été dernier.

Le marché a été confié à l'entreprise E2S, pour un montant de 27 620 € HT, soit 33 144 € TTC.

Jean-Paul GIRARD indique qu'une formation a été effectuée ce jour aux locataires, satisfaits de ces travaux.

Alain FINA demande si la cantine a été équipée, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Une solution mobile pourrait éventuellement être trouvée.

Restructuration de la Mairie : point sur le démarrage des études

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE font part de la première réunion d'enclenchement du projet, qui s'est tenue en juillet.

Outre une synthèse sur l'état du bâtiment et sur le fonctionnement, elle a permis de définir les objectifs, d'organiser la concertation et de recueillir une première approche des besoins.

Rue des Tilleuls : point sur les travaux d'amélioration du fonctionnement des réseaux

Rapporteur : Thierry RANGONE

Suite à l'attribution des travaux d'amélioration du fonctionnement des réseaux humides dans la partie basse de la rue des tilleuls, à l'entreprise BERTHOD, Thierry RANGONE fait un point sur le planning des travaux.

Il indique qu'une réunion préparatoire aura lieu le 9 septembre 2015 et que le démarrage des travaux devrait avoir lieu vers le 20 septembre 2015.

Stéphanie SANCHEZ s'inquiète sur l'accès au Clos de la Prairie durant les travaux.

Thierry indique que tous les accès devront être maintenus durant le chantier.

Travaux divers

Monsieur Le Maire fait part de certains travaux effectués durant l'été :

- Cure de l'Eglise : réfection de la clôture, avancement des travaux dans l'appartement
- Ecole élémentaire : aménagement de sanitaires accessibles aux personnes handicapées
- Gymnase des Coquelicots : réalisation de placards supplémentaires pour les associations

Laurent VERNAZ précise que certains de ces travaux ont été effectués avec le concours des emplois d'été et il se félicite qu'une jeune fille ait renforcé, pour la première fois, et avec qualité, l'équipe des services techniques.

Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE évoquent également le projet de signalétique à l'entrée de la commune (ferroserie sur des gabions) et proposent de travailler ce dossier en commission.

Alain FINA demande que soit remis un panneau « FRONTENEX » vers le Pont du Boulodrome, afin de marquer l'entrée de la commune, et signale qu'un candélabre d'éclairage public devrait être supprimé vers le Centre Médical, car il fait doublon avec un mat posé en 2013.

CULTURE

Réalisation de l'informatisation de la bibliothèque

Rapporteurs : Sandrine POIGNET et Claudine AMOUDRY

Sandrine POIGNET, Adjointe au Maire, fait un point sur l'informatisation de la bibliothèque, qui s'est effectuée durant l'été.

Outre l'achat d'un nouvel équipement informatique et l'acquisition d'un logiciel, les bénévoles ont suivi une formation et un emploi d'été a été embauché pour rentrer le fonds de livre, sur une durée de 5 semaines.

Sandrine POIGNET indique que la mise en route officielle du logiciel s'effectuera le mercredi 9 septembre.

Isabelle MORLOT, utilisatrice de la bibliothèque, précise que les bénévoles sont satisfaites de cette opération.

Signature d'une convention avec SAVOIE BIBLIO portant soutien à la lecture publique sur un territoire communal

Rapporteur : Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET fait lecture d'une convention à signer avec SAVOIE-BIBLIO :

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. Une bibliothèque est un service public chargé de contribuer à la formation permanente, à l'information et à la culture de tous. Les bibliothèques municipales ou intercommunales sont organisées et financées par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (désignés ci-après EPCI).

L'Assemblée des Pays de Savoie (La Direction de la lecture publique désignée ci-après Savoie-biblio) favorise le développement de la lecture publique en Pays de Savoie.

Savoie-biblio met à la disposition des communes et des EPCI qui le demandent des services pour le développement d'actions structurantes de qualité en matière de bibliothèques ou de réseaux de lecture publique.

Les bibliothèques et lieux de lecture qui bénéficient des services de Savoie-biblio sont ouverts à tous les publics sans distinction d'âge, de sexe, de religion, de catégorie socio-professionnelle, ni de commune de résidence. L'accès, la consultation sur place des catalogues et des collections sont gratuits.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de collaboration des deux signataires en vue du développement de la lecture publique sur le territoire communal : création, amélioration et animation d'une bibliothèque.

Article 2 - Engagements de la commune

Afin d'assurer de bonnes pratiques partenariales, la commune s'engage à :

- Remplir une fiche de renseignements et informer Savoie-biblio de toute modification,
- Désigner un responsable correspondant de Savoie-biblio,
- Respecter le règlement intérieur de Savoie-biblio et la charte des services,
- Renseigner chaque année l'enquête annuelle du Ministère de la Culture et de la Communication avec le soutien de Savoie-biblio, permettant d'alimenter les politiques d'évaluation nationale et locale de la lecture publique,
- Mentionner sur les supports de communication le partenariat avec l'Assemblée des Pays de Savoie pour tous services, actions ou manifestations aidés.

Pour un bon fonctionnement de sa bibliothèque, la commune s'engage à :

- Mettre à la disposition de la bibliothèque : une boîte aux lettres, un téléphone, un ordinateur et une connexion Internet afin de permettre l'accès au catalogue de Savoie-biblio, au site du Ministère de la Culture (recueil des données annuelles), etc. Elle s'engage par ailleurs à lui transmettre tout courrier la concernant,
- Faire fonctionner la bibliothèque dans les conditions fixées par la charte des services de façon à permettre le libre accès à la bibliothèque et aux services pour tous les publics. La consultation des documents sur place est gratuite. Pour le prêt, un droit d'inscription modique peut être cependant demandé à l'emprunteur. Le prêt payant par document est exclu. L'inscription gratuite doit être privilégiée pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans, les personnes en recherche d'emploi ou les personnes en situation précaire,
- Favoriser la formation initiale et continue de l'équipe chargée de la gestion et de l'animation de la bibliothèque,
- Assurer le défraiement des bibliothécaires, salariés ou bénévoles, lors des déplacements liés à l'activité de la bibliothèque : formations, rencontres, échanges de documents, visites chez les fournisseurs de documents, etc.,
- Remplacer ou rembourser les documents et matériels prêtés par Savoie-biblio, perdus ou détériorés, selon le règlement et les tarifs en vigueur.

Article 3 - Engagements de l'Assemblée des Pays de Savoie (Savoie-biblio)

L'Assemblée des Pays de Savoie (Savoie-biblio) s'engage à fournir à la commune signataire les prestations définies dans la charte des services, correspondant au type de sa bibliothèque, notamment les aides à l'investissement et/ou au fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Dans le cadre « d'objectifs d'amélioration » de la bibliothèque, un avenant à la présente convention sera signé. Il permettra, pour une durée de deux ans et de manière dérogatoire, de bénéficier de prestations spécifiques.

Afin de favoriser les partenariats entre les bibliothèques et d'autres structures sur le territoire, les partenaires de la bibliothèque pourront bénéficier des prestations de Savoie-biblio.

Article 4 - Assurance et responsabilité

La commune est tenue d'assurer tous les documents et matériels prêtés par Savoie-biblio, pour le montant de valeur des biens mis à disposition.

L'Assemblée des Pays de Savoie ne peut être tenue pour responsable d'accidents survenus du fait de l'utilisation des matériels ou biens mis à disposition, par le public ou la ou les personne (s) assurant le fonctionnement de la bibliothèque.

Article 5 - Durée de la convention et dénonciation

La présente convention est conclue pour une durée correspondant à celle de la validité du plan de la lecture publique 2015-2020. »

Aurore MINISTROT demande la nature de l'aide apportée par SAVOIE BIBLIO.

Il lui est indiqué qu'elle peut être financière (subvention) ou culturelle (important prêts de livres).

Sandrine POIGNET souligne que sans les fonds de livres prêtés, le choix sera fortement réduit pour les lecteurs.

Sur demande de Laurent VERNAZ, il est précisé que plus de 3 000 livres ou documentaires constituent l'inventaire de la bibliothèque municipale dont une partie est propriété communale (3 000 € d'achats par an).

Laurent VERNAZ demande de vérifier ce qui est réellement assuré à la bibliothèque (outre les biens, les livres sont-ils couverts par l'assurance ?).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différents syndicats

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

SIRS DE FRONTENEX

Nathalie BIBOLLET, 1^{ère} vice-présidente du SIRS de Frontenex (ramassage scolaire), fait part de quelques éléments relatifs à la rentrée scolaire :

- 730 enfants sont transportés par le SIRS de Frontenex à la rentrée, soit une baisse constante depuis l'année dernière, s'expliquant en partie par la hausse des tarifs (participation réelle des parents aux frais de transports)
- Difficultés rencontrées par les agents administratifs mis à disposition du SIRS par la Commune de FRONTENEX pour les inscriptions car de nombreux parents ont inscrits leur enfant juste avant la rentrée ce qui rend délicat la gestion et le calibrage des circuits

SIERSS DE FRONTENEX

Laurent VERNAZ indique que durant l'été, le plan CANICULE a été déclenché deux fois permettant de protéger efficacement les personnes âgées.

Il précise que la Commission de Sécurité doit passer ce lundi 7 septembre à Floréal pour vérifier si les normes de sécurité sont toujours respectées.

Concernant le blocage actuel de construction d'un nouvel EHPAD, il indique avoir rencontré, avec Jean-Paul GIRARD, Mme Bernadette LACLAIS, députée de la Savoie, pour échanger sur cette problématique qu'elle défendra devant certaines instances.

SI DES EAUX DU FAYET

Jean-Paul GIRARD fait part d'un Conseil Syndical qui se tiendra le 7 septembre au cours duquel sera attribué le marché de rénovation du forage de Saint Vital, première étape de l'opération de restructuration et de sécurisation de l'alimentation en eau potable du périmètre couvert par le syndicat.

➤ **Dératisation**

Monsieur Le Maire indique avoir mandaté une entreprise pour réaliser une opération de dératisation dans la rue de la Gare et dans une partie de la rue des Grands Champs, suite au signalement de la présence de rats dans ce secteur. Cette opération devrait se dérouler la semaine du 7 septembre. Il a été signalé aux riverains que le produit utilisé pouvait être mortel pour certains animaux domestiques (chien...).

➤ **Abri poubelles**

Monsieur le Maire indique qu'il conviendra de travailler très rapidement sur la création d'un abri poubelles derrière l'immeuble communal « Le Grand Roc » afin de rassembler tous les conteneurs et de limiter les nuisances olfactives.

➤ **Octobre Rose**

Sandrine POIGNET propose une réunion de la commission VIE SOCIALE, le 9 septembre, afin de travailler sur la reconduite de la participation de la commune à l'opération de sensibilisation pour le cancer du sein « Octobre Rose ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 2 octobre 2015 à 19h15.

Le Maire, Jean-Paul GIRARD

